

COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Voté**, à une majorité des voix, une modification de l'ordre du jour, soit l'ajout d'un rapport oral de la Commission Environnement sur la Charte du Développement durable à la lettre C. Rapport des commissions.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la reconduction, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention de CHF 740'000.- pour le financement du Bibliobus.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses, pour un montant de CHF 1'000'000.-, soit au même niveau que 2020.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-, soit au même niveau que 2020.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la participation en 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.-, soit au même niveau que 2020 conformément à l'engagement pris auprès du canton.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la reconduction, en 2021, de la dépense d'investissements informatiques intercommunaux pour un montant de CHF 1'000'000.-, destiné à financer :
 - les investissements concernant les infrastructures et les réseaux existants pour un montant de CHF 500'000.-
 - les investissements pour les applicatifs communaux du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de CHF 500'000.-.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative au maintien en 2021, par le Fonds intercommunal, aux coûts publics des charges de fonctionnement du Groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'400'000.-, soit au même niveau que 2020.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la prorogation, en 2021, par le Fonds intercommunal de la subvention annuelle octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.-, soit au même niveau que 2020.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la participation en 2021, par le Fonds intercommunal, à l'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex à hauteur de 20% du coût effectif de ce projet et jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 380'000.-, sous réserve de la constitution d'un groupement intercommunal.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire unique du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 de CHF 500'000.- à engager, le cas échéant, sur les exercices 2020-2021.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de renoncer à faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 juin 2020 relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire unique du Fonds intercommunal destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19 de CHF 150'000.- à engager, le cas échéant, sur les exercices 2020-2021.
- ✓ **Voté**, par 10 voix « pour », 6 abstentions et une voix « contre », les conclusions du rapport de la commission des Sports concluant à la construction d'une bulle pour couvrir deux terrains de tennis.
- ✓ **Décidé**, par 11 voix « pour », 2 abstentions, 4 voix « contre », de renvoyer le projet au Conseil administratif pour examen de la faisabilité du projet.
- ✓ **Voté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, les conclusions du rapport de la commission des Affaires sociales relatives aux subventions octroyées aux associations selon le budget 2020.
- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité, de désigner M. Alan Torselletti (AV) et M. Christian Cheyroux (D) comme membres auditeurs au sein du Groupe d'attribution des logements de la Société Garage Bourgeois SA.
- ✓ **Décidé**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la tenue d'une séance extraordinaire du Conseil municipal pour examiner la délibération sur le Bicentenaire.
- ✓ **Donné mandat**, par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, à la commission des Affaires sociales d'examiner la question de l'action possible de Perly-Certoux suite à l'incendie du camp de migrants de la Moria, en Grèce.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI